



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 97321

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport établi conjointement par l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des services judiciaires, en février 2016, en appui à l'organisation du transfert du contentieux des TASS, TCI et CDAS vers les nouveaux pôles sociaux des TGI. En page 53 de ce rapport, il est fait mention de la création d'un comité de pilotage interministériel regroupant les directions des ministères de la justice et de la santé visés par le projet, ainsi que la CNAMTS qui doit travailler sur les questions de personnel. À la lecture de ces éléments, il semblerait qu'il ne soit pas prévu d'intégrer des représentants du personnel au sein de ce comité de pilotage. Il paraîtrait pourtant légitime que ces derniers puissent participer aux différents travaux concernant le personnel. Les représentants des personnels de la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT), directement impactés par la réforme de la justice actuellement en cours, doivent notamment être associés à ces travaux. Ils sont en effet légitimement inquiets des conséquences du projet de loi actuellement en débat. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre afin de corriger cet oubli.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97321

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6150

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)